

COMMUNAUTE DE COMMUNES « CŒUR DU VAR »**DEC 2020/12 – DECISION DU PRESIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ :
N° 83.073.20.07 RELATIF CREATION D'UNE DALLE BETON**

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Cœur du Var,

VU le Code général des Collectivités Territoriales

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2014/42 du 29 avril 2014, portant élection du Président de la Communauté de Communes Cœur du Var,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2014/51 du 27 mai 2014, portant délégations au Président pour la signature des marchés à procédure adaptée,

VU le Code de la Commande Publique et ses articles L2123-1 et R.2123-1,

CONSIDERANT qu'une consultation a été lancée suivant la procédure adaptée en date du 26 Mai 2020 avec une remise des offres fixée au 12 Juin 2020,

CONSIDERANT que 2 opérateurs économiques ont répondu à cette consultation,

CONSIDERANT que suite à l'analyse des candidatures et des offres il apparaît que :
La société COLAS MIDI MEDITERRANEE 582 Avenue de la digne – ZI de Toulon Est BP27 – 833087 TOULON CEDEX 9, a remis l'offre la plus avantageuse au regard des critères de pondération ;

AGISSANT en application des dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et des pouvoirs qui lui ont été conférés à ce titre par délibération du Conseil Communautaire en date du 27 mai 2014 ;

DECIDE

Article 1 : De signer le marché à procédure adaptée n° 83.073.20.07, avec la société COLAS MIDI MEDITERRANEE ;

Article 2 : Ledit marché public est conclu pour un montant global de 8 984 € HT.

Article 3 : Il est conclu pour une durée de 15 jours à compter de l'ordre de service qui sera émis postérieurement à la notification. Le délai d'exécution des travaux est de 5 jours.

Article 4 : Les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice ;

Fait au Le Luc en Provence

Le **07 JUIL. 2020**

LE PRESIDENT
Maire du Cannet-des-Maures
Jean-Luc LONGOUR

